



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
10 mai 2019
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Treizième session

Comité d'organisation

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 28 janvier 2019, à 10 heures

Président : M. Jinga (Roumanie)
Puis : M. Fernandez de Soto Valderrama (Colombie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa douzième session

Élection des membres du Bureau

Travaux de la Commission de consolidation de la paix

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/13/OC/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa douzième session (PBC/12/OC/L.1)

2. **Le Président** rappelle que le projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa douzième session (PBC/12/OC/L.1) a été approuvé de manière informelle et à titre provisoire par le Comité d'organisation dans le cadre de consultations, en attendant sa traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Celui-ci rend compte des travaux effectués par la Commission en 2018 afin d'appliquer les recommandations de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix, de mettre en œuvre les priorités définies dans le rapport annuel sur les travaux de la session précédente et de fixer les principaux axes de travail pour 2019. Le projet de rapport sera examiné par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

3. Il a été porté à l'attention de la Commission que le paragraphe 15 du rapport, qui fait référence aux travaux qu'elle mène au Libéria, présente certaines inexactitudes. À l'issue de consultations avec les missions permanentes du Libéria et de la Suède, le Président de la formation Libéria a proposé de modifier ce paragraphe en supprimant le passage qui commence par « En décembre » et se termine par « du retrait de la MINUL ».

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. *Le projet de rapport tel que révisé oralement est adopté.*

Élection des membres du Bureau

6. Le Président dit que, compte tenu des consultations antérieures entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, il croit comprendre que le Comité est disposé à élire le Président de la treizième session de la Commission de consolidation de la paix.

7. *Le représentant de la Colombie est élu Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2019.*

8. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Afrique a approuvé la candidature du représentant de

l'Égypte au poste de vice-président de la Commission à sa treizième session.

9. *Le représentant de l'Égypte est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2019.*

10. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Europe orientale a approuvé la candidature du représentant de la Roumanie au poste de vice-président de la Commission à sa treizième session.

11. *Le représentant de la Roumanie est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat se terminant le 31 décembre 2019.*

12. *Le représentant du Brésil est réélu Président de la formation Guinée-Bissau, le représentant du Canada est réélu Président de la formation Sierra Leone, la représentante du Maroc est réélue Présidente de la formation République centrafricaine, le représentant de la Suède est réélu Président de la formation Libéria et le représentant de la Suisse est réélu Président de la formation Burundi pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2019.*

Déclaration du Président sortant

13. **Le Président** déclare que, durant son mandat, la Commission a continué de diversifier ses méthodes de travail et de se renforcer afin de mieux relever les défis nationaux, régionaux et transversaux que pose la consolidation de la paix. Comme en témoignent les travaux qu'elle effectue depuis 2017 en Gambie, la Commission offre une tribune que les États Membres peuvent utiliser à l'appui de leurs initiatives nationales de consolidation et de pérennisation de la paix. Elle a également amélioré la cohérence des efforts internationaux menés au Burundi, au Libéria, en République centrafricaine et en Sierra Leone, et renforcé son rôle d'organe consultatif auprès du Conseil de sécurité. Elle devra s'efforcer de mieux aligner ses travaux sur le calendrier du Conseil.

14. La Commission joue un rôle de plus en plus important dans le règlement des problèmes régionaux, transfrontières et transnationaux liés à la consolidation de la paix, comme l'a constaté le Conseil de sécurité dans la déclaration de sa Présidente en date du 20 janvier 2017 (S/PRST/2017/2), dans laquelle il a souligné l'importance du rôle fédérateur de la Commission pour ce qui est de faire en sorte que les organismes des Nations Unies, les pays du Sahel et d'autres partenaires internationaux et régionaux s'engagent de manière plus affirmée et travaillent davantage en partenariat afin de faire progresser la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour

le Sahel. La Commission a fait une large place à la question du Sahel à sa session annuelle de 2018 et examiné, à sa réunion conjointe organisée la même année avec le Conseil économique et social, l'incidence des changements climatiques sur les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix dans la région et les moyens de rendre cette dernière plus résiliente à cet égard.

15. Pendant son mandat, le Président s'est rendu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Sénégal et au Tchad, ce qui lui a permis d'obtenir des informations de première main sur les priorités de ces pays en matière de consolidation de la paix et sur les besoins de leurs populations. Parmi les moments forts de ces visites, on citera l'inspection d'un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix à la frontière entre le Tchad et le Cameroun, et l'inauguration de la Commission vérité, réconciliation et réparations en Gambie. La décision des membres de la Commission d'accepter la proposition de tenir les réunions annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est la bienvenue compte tenu de l'action menée pour consolider le partenariat entre l'Organisation et l'Union africaine.

16. Au cours de l'année précédente, la Commission a continué d'offrir aux États Membres une importante tribune où débattre de questions stratégiques. De nouveaux débats ont eu lieu sur les priorités du Secrétaire général, comme celui-ci l'a recommandé dans son rapport de 2018 sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707-S/2018/43) et comme l'ont préconisé l'Assemblée générale dans la résolution 72/276 et le Conseil de sécurité dans sa résolution 2413 (2018). On ne peut que se féliciter du dialogue engagé avec le Secrétaire général sur ces questions, qui laisse augurer d'un resserrement de la coopération entre la Commission et l'Assemblée en 2019.

17. *M. Fernández de Soto Valderrama (Colombie) prend la présidence.*

Déclaration du nouveau Président

18. **Le Président** dit que l'histoire récente et l'expérience de son pays en matière de consolidation de la paix, notamment en tant que bénéficiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, guideront les travaux de la Commission en 2019.

19. La Commission doit renforcer son rôle de passerelle entre les principaux organes de l'Organisation, s'efforcer d'accroître la cohérence au niveau intergouvernemental et consolider davantage ses relations avec le Conseil de sécurité, qui, ces dernières

années, s'est fié de plus en plus à son avis, en particulier s'agissant de questions propres à certains pays. Ce rôle consultatif revêt une importance toute particulière lorsque le Conseil envisage de créer une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale. La Commission est particulièrement bien placée pour fournir à celui-ci un riche éclairage sur les questions liées à la consolidation de la paix, et des pays tels que la Colombie pourraient grandement bénéficier d'une relation étroite entre ces deux organes.

20. L'importance du rôle de tribune que joue la Commission apparaît très clairement dans le cadre de l'examen des situations régionales. Depuis la clôture de la Mission des Nations Unies au Libéria, la priorité de la Commission dans ce pays est d'aider le Gouvernement à exécuter son plan national de consolidation de la paix et à élaborer un plan national de développement. Dans les situations de ce type, qui font intervenir un éventail de parties prenantes, la Commission est bien placée pour veiller à ce que l'accent soit mis sur une action systématique et coordonnée en faveur de la consolidation et à la pérennisation de la paix. C'est pourquoi le Conseil de sécurité lui a demandé de travailler en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour faire en sorte que les organismes des Nations Unies, les pays du Sahel et d'autres partenaires internationaux et régionaux travaillent davantage en partenariat afin de faire progresser la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La Commission continuera d'appuyer la consolidation et la pérennisation de la paix au Sahel tout en s'attachant à prêter assistance à d'autres régions. À cet égard, elle réfléchira aux domaines dans lesquels il serait possible de coopérer avec l'Organisation des États américains au début de 2019.

21. La Commission devra s'efforcer de nouer des relations plus étroites avec des partenaires tels que la Banque mondiale, avec qui elle a conclu un accord en 2017, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano. Elle devrait continuer de mettre à profit ses relations avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour mettre l'accent sur la prévention des conflits, la bonne gouvernance, les droits de la personne et la réconciliation nationale. Elle réfléchira également aux moyens de créer des synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Les enseignements tirés de l'expérience colombienne témoignent de l'importance d'une bonne coordination entre les pays bénéficiaires et le système des Nations

Unies, ainsi qu'au sein même du système, pour le succès des activités de consolidation de la paix.

22. Les pays de régions très différentes rencontrent très souvent les mêmes types de problèmes en matière de consolidation de la paix et pourraient donc tirer avantage de l'échange de données d'expérience. À ce titre, et sachant l'importance de l'appropriation nationale, la Commission assurera le suivi des progrès réalisés dans certains pays et entretiendra un dialogue ouvert avec d'autres. Elle demandera également aux États Membres de contribuer à l'examen du dispositif de consolidation de la paix que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité effectueront en 2020. Le Président entretiendra un dialogue régulier avec les président(e)s de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

23. **Le Président** invite les vice-présidents à faire une brève déclaration.

24. **M. Edrees** (Égypte) fait valoir que le mécanisme des formations de la Commission est un outil essentiel pour prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit. L'Égypte s'efforcera de renforcer le partenariat stratégique de consolidation de la paix entre l'Union africaine et l'ONU. Elle est déterminée à redynamiser la politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine. Lorsqu'elle siégeait au Conseil de sécurité en 2016 et en 2017, elle a vigoureusement plaidé en faveur de la revitalisation de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et a consacré un atelier à cette question en octobre 2018 au Caire. Le Sahel sera au cœur d'un projet pilote de centre pour la reconstruction et le développement post-conflit, que l'Union africaine inaugurerait au Caire en 2019.

25. **M. Jinga** (Roumanie) estime que grâce à l'esprit de solidarité qui l'anime et aux rapports factuels qu'elle établit, la Commission sera à même de tracer les perspectives pour l'avenir. Des pays tels que la Colombie, qui ont reçu l'assistance de la Commission, sont particulièrement bien placés pour faire bénéficier les autres membres de la Commission de leurs bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix.

26. **Le Président** invite les présidents des différentes formations à faire part de leurs projets et priorités pour 2019.

27. **M. Vieira** (Brésil), s'exprimant en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau, estime que ce pays fait face à plusieurs difficultés. Des élections législatives, dont l'organisation est financée par un fonds administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, sont prévues le 10 mars 2019. La Commission doit faire tout ce qui est en son pouvoir

pour en garantir le bon déroulement. Des ressources doivent être mobilisées pour aider le pays à remédier à la crise financière qu'il traverse. Le Gouvernement bissau-guinéen peine à offrir des services sociaux de base à sa population, et le secteur de l'éducation a été particulièrement touché par la crise. La réforme du secteur de la sécurité est également un enjeu important. Toutes les parties prenantes du pays doivent coordonner plus efficacement leurs activités de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité a prévu de tenir, en février 2019, une réunion d'information consacrée au renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Toute reconfiguration du Bureau devra se faire dans le respect du calendrier électoral et des plans de transition. Les débats tenus en 2018 sur le rapport du Secrétaire général relatif à la consolidation et à la pérennisation de la paix ont été fructueux ; d'autres échanges de vues sur ces questions devraient avoir lieu en 2019.

28. **M. Skoog** (Suède), intervenant en sa qualité de Président de la formation Libéria, dit que 2018 a été une année charnière pour ce pays, puisqu'elle a marqué le premier transfert pacifique de pouvoir que le pays a connu depuis 1944 et la clôture de la Mission des Nations Unies au Libéria. La Commission et la communauté internationale doivent rester mobilisées pendant la transition. Le Gouvernement libérien présentera son nouveau plan national de développement à la prochaine réunion de la formation. La Commission devra déterminer comment elle peut contribuer au mieux à l'exécution des volets du plan consacrés à la consolidation de la paix. En outre, la formation lui transmettra, au plus tard en 2019, les enseignements tirés des activités de consolidation de la paix menées dans le pays.

29. **M. Lauber** (Suisse), parlant en sa qualité de Président de la formation Burundi, dit que les questions socio-économiques et les problèmes de développement ont occupé une place prépondérante dans les travaux de la formation à l'approche des élections prévues en 2020. La formation s'efforcera d'améliorer la cohérence des activités de la communauté internationale et des entités des Nations Unies au Burundi, d'appeler leur attention sur l'insuffisance des moyens financiers consacrés au programme de rapatriement des réfugiés mis en place dans le pays, d'encourager la Communauté d'Afrique de l'Est à prendre la tête des efforts de médiation et de faciliter le dialogue entre les partenaires internationaux et le Gouvernement burundais s'agissant du nouveau plan national de développement que ce dernier a adopté. La formation fera tout son possible pour préserver les acquis obtenus grâce à l'Accord d'Arusha pour la paix

et la réconciliation au Burundi et appuyer les efforts de réconciliation nationale.

30. En ce qui concerne l'initiative de réforme des Nations Unies, on ignore encore comment la Commission et le nouveau système des coordonnateurs résidents coordonneront leurs activités de consolidation de la paix sur le terrain. Les formations sont particulièrement bien placées pour aider un pays à instaurer durablement la paix et la prospérité, car elles font directement le lien entre les concepts examinés au Siège et la réalité sur le terrain.

31. **M. Blanchard** (Canada), prenant la parole en sa qualité de Président de la formation Sierra Leone, fait savoir que, après quatre élections réussies durant les 17 années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre civile en Sierra Leone, la formation s'efforce à présent de consolider son partenariat avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. À cette fin, celle-ci a récemment convoqué une réunion entre les représentants de ces deux institutions, le Gouvernement sierra-léonais et l'équipe de pays des Nations Unies. La Sierra Leone est un cas particulier dans la mesure où la démocratie y a déjà été relativement consolidée et le pays n'a pas connu de conflit récemment. La Commission devra donc privilégier le renforcement des institutions et aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs prioritaires, notamment en mobilisant une assistance technique, en collaborant avec l'équipe de pays et, à long terme, en consolidant le rôle du secteur privé. Elle est en mesure de fournir des informations fiables sur l'évolution de la situation sur le terrain.

32. **M^{me} Abbar** (Maroc), parlant en sa qualité de Présidente de la formation République centrafricaine, affirme que le Maroc s'associera à tous les efforts menés pour resserrer la coopération entre la Commission et le Conseil de sécurité au sujet de la République centrafricaine. Le pays a pris une initiative inédite à cette fin en faisant parvenir au Conseil ses observations relatives aux aspects liés à la consolidation de la paix dans le contexte de l'examen du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. La délégation du Maroc se rendra en République centrafricaine en février 2019 et invite toutes les délégations intéressées à se joindre à cette visite. Le mandat de la visite sera adopté à une réunion d'experts qui se tiendra sous peu. Cette visite aura pour objet d'alimenter le programme de travail de la formation pour 2019.

Travaux de la Commission de consolidation de la paix

33. **M. Fernandez-Taranco** (Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) dit que la participation active des États Membres aux débats organisés par la Commission sur le rapport du Secrétaire général relatif à la consolidation et à la pérennisation de la paix ([A/72/707-S/2018/43](#)) a permis d'ouvrir un dialogue informel entre la Commission et l'Assemblée générale. Il salue la décision du Président d'œuvrer à la concrétisation des priorités établies par ses prédécesseurs, en particulier celle visant à renforcer les synergies entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix. Il est essentiel que ces deux institutions travaillent de manière coordonnée et complémentaire compte tenu de l'appel au renforcement de la cohérence du système des Nations Unies qu'ont lancé les États Membres et de l'action résolue que mène le Secrétaire général pour accroître l'efficacité de l'Organisation. À cette fin, les débats stratégiques de la Commission doivent orienter les décisions relatives aux activités du Fonds d'une manière qui soit totalement transparente mais sans pour autant compromettre l'indépendance du Fonds. Le Président et les Vice-Présidents de la Commission tiendront prochainement une réunion informelle avec les membres du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix.

34. L'un des principaux objectifs de la restructuration du pilier Paix et sécurité de l'ONU (dans le cadre de laquelle le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des affaires politiques ont fusionné pour devenir le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix) était de donner la priorité à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Pour donner suite à la requête que les États Membres ont formulée dans le contexte de l'examen du dispositif de consolidation de la paix mené en 2015, la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix fournissent une assistance avant, pendant et après les conflits, le but étant de renforcer les initiatives nationales.

35. Les réformes qui mettent un nouvel accent sur la consolidation et la pérennisation de la paix témoignent de l'importance de la cohérence de l'engagement de la communauté internationale dans les situations de conflit. Ces réformes sont destinées à accroître la cohérence et l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation en tant que système et à faire en sorte qu'elle collabore et se coordonne davantage avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, le secteur privé, la société civile, les femmes et les jeunes. À cette fin, la

Commission offre une tribune utile permettant de rassembler des acteurs clefs.

36. Au cœur du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'accroître le soutien qu'il apporte à la Commission pour en renforcer le rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité et lui permettre d'exercer son action fédératrice et sa fonction de coordination. À cet égard, dans la déclaration de son Président en date du 18 décembre 2018 (S/PRST/2018/20), le Conseil a noté l'importance du rôle consultatif que remplissait la Commission, en particulier lors des débats consacrés aux mandats des missions. Le plus grand succès de la réforme du pilier Paix et sécurité serait d'accroître la capacité de l'Organisation de procéder à une planification rapide, stratégique et conjointe et d'élaborer des stratégies, en faisant appel à tous les instruments à sa disposition pour consolider et pérenniser la paix. L'analyse de risques menée conjointement par les équipes sur le terrain et au Siège permettra de renforcer, dans l'Organisation toute entière, les liens qui sous-tendent l'appui que le Bureau apporte à la Commission.

37. **M. Cho** Tae-yul (République de Corée) déclare que sa délégation souscrit pleinement aux priorités arrêtées par le nouveau Président pour les travaux que la Commission réalisera dans les années à venir. Plutôt que de mettre l'accent sur l'examen de la situation des pays inscrits à son ordre du jour, la Commission doit à présent s'efforcer de trouver des moyens concrets d'aider ces pays à mettre en œuvre leurs priorités de consolidation de la paix, tout en respectant le principe de l'appropriation nationale. À cette fin, elle devra collaborer davantage avec les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé et la société civile, de manière à mobiliser des ressources et des compétences pour les pays concernés. Les membres de la Commission pourraient également envisager des moyens d'apporter un appui concret, notamment en menant des visites régulières auprès d'institutions financières internationales ou en mettant les parties prenantes du secteur privé directement en contact avec les gouvernements. Un plus grand nombre de pays seraient intéressés par une collaboration avec la Commission s'ils constataient que d'autres pays récoltent les fruits d'une telle collaboration.

38. La Commission devra renforcer son rôle consultatif auprès d'autres organes intergouvernementaux, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Ce faisant, elle permettra de mieux faire connaître les priorités de consolidation de la paix des

pays touchés par un conflit et apportera un appui intégré et transversal au système des Nations Unies.

39. La réforme du système des Nations Unies donnera davantage de moyens d'action aux coordonnateurs résidents, ce qui permettra à la Commission de collaborer avec eux de manière plus stratégique en leur apportant tout l'appui dont ils ont besoin du Siège. Enfin, la Commission doit continuer d'appuyer les efforts de réforme visant à renforcer le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin qu'il puisse lui servir de pilier. Pour sa part, ayant récemment exercé la présidence du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'intervenant étudiera les moyens de renforcer les liens entre la consolidation de la paix et le développement.

40. **M. Skinner-Klée Arenales** (Guatemala) explique qu'en 2018, sa délégation a lancé une initiative auprès de la Commission sur la sécurité continentale du Conseil permanent de l'Organisation des États américains afin de promouvoir une coopération plus étroite entre cette dernière et la Commission de consolidation de la paix, le but étant de permettre à ces deux organes de participer à des dialogues et de mettre en commun leurs pratiques optimales en matière de consolidation et de pérennisation de la paix dans la région. Dans le cadre de cette initiative conforme à la Charte des Nations Unies, les États Membres concluant des arrangements régionaux ont été priés de faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique les différends d'ordre local.

41. Une stratégie de consolidation de la paix plus intégrée et cohérente permettra d'obtenir de meilleurs résultats. À cette fin, les institutions intergouvernementales et les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle important à jouer dans les activités de consolidation de la paix. En apportant un appui coordonné et soutenu, ces entités contribuent véritablement à la réalisation de l'objectif commun d'une paix durable.

42. **M. Gugel** (Allemagne) dit que la Commission atteint son efficacité maximale lorsqu'elle s'exprime d'une seule voix. En s'entendant sur les priorités à arrêter et les modalités de leur mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie concrète, les membres de la Commission peuvent contribuer à en accroître le poids politique et l'utilité concrète. À cette fin, même les questions épineuses doivent être réglées dans un esprit de collaboration et de partenariat. Les contributions de la Commission doivent être fondées sur les stratégies de consolidation de la paix des pays.

43. Un conflit éteint risquant fort de réapparaître, la Commission doit continuer d'accorder toute son attention aux pays qui ne figurent plus à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. L'étroite coopération entre ce dernier et la Commission est au cœur de l'action menée par l'Organisation pour pérenniser la paix et prévenir les conflits. La Commission pourra aider le Conseil à mettre l'accent sur les activités de consolidation de la paix et les priorités sur le terrain, et promouvoir les partenariats entre des parties prenantes très diverses, multipliant les sources de contributions financières destinées à la consolidation de la paix et suscitant un élan pour la paix, tout en appuyant une vision stratégique commune. En sa qualité de coordinatrice informelle de la relation entre la Commission et le Conseil de sécurité, l'Allemagne se tient prête à contribuer aux efforts visant à affermir cette relation.

44. **M. Amayo** (Kenya) dit que les travaux que le Siège consacre actuellement à la prévention des conflits, à l'appui aux accords de paix et aux phases de transition des missions, et aux questions relatives aux femmes et aux jeunes doivent être systématiquement mis en rapport avec l'action menée pour consolider et pérenniser la paix sur le terrain. La délégation kényane prie les membres du Comité d'organisation d'adopter un plan de travail orienté vers l'action qui tienne compte des recommandations et priorités énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question, ainsi que des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/707-S/2018/43) et d'autres documents pertinents de la Commission. Afin d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix, la Commission se doit d'utiliser les outils mis à sa disposition et de tirer profit des initiatives nationales et régionales déjà en place.

45. Il est essentiel de consolider les partenariats que la Commission a forgés avec les gouvernements, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les partenaires internationaux de développement, afin de permettre à celle-ci de s'acquitter de son vaste mandat, qui consiste à réunir des ressources, à rassembler diverses parties prenantes et à garantir une mobilisation internationale ciblée et soutenue en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. La Commission doit également réfléchir aux moyens de renforcer sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies en vue d'éliminer les obstacles à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Elle devrait également tirer parti des diverses compétences que possèdent ses membres pour mieux harmoniser ses travaux avec ceux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur des questions transversales à l'ordre du jour ayant un

rapport avec la consolidation et la pérennisation de la paix.

46. **M. Escalante Hasbún** (El Salvador) explique que son pays n'a pas pu faire pleinement part de l'expérience considérable qu'il a acquise de première main dans le domaine de la consolidation de la paix aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, faute de moyens et d'une véritable représentation diplomatique dans ces pays. À l'avenir, la Commission devra trouver des moyens de faire participer à ses travaux les petits pays ayant une expérience de la consolidation de la paix. L'intervenant espère qu'avec l'appui de celle-ci, sa délégation sera en mesure de mettre pleinement à profit la dernière année durant laquelle elle siègera à la Commission.

47. En 2019, la Commission aura la possibilité d'établir une coopération fructueuse avec le Conseil économique et social. L'expérience qu'elle a acquise par l'intermédiaire de ses formations pays peut contribuer à améliorer l'assistance fournie à Haïti par le groupe d'appui créé par le Conseil pour ce pays.

48. Il incombera à la Commission d'aider les pays inscrits à son ordre du jour à relever les défis qu'entraînera le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. En particulier, celle-ci a un rôle important à jouer pour ce qui est d'aider ces pays et d'autres États Membres à atteindre l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

49. En 2018, le Secrétaire général a affirmé que El Salvador remplissait les conditions requises pour bénéficier de l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Gouvernement a utilisé les ressources reçues du Fonds pour faciliter la réintégration des migrants rapatriés, encourager le dialogue entre les partis politiques et assurer la sécurité des citoyens. Malheureusement, la Commission n'est pas parvenue à un consensus sur la question de savoir si le pays devra faire part des enseignements qu'il a tirés de la mise en œuvre de programmes financés par le Fonds, mais la délégation salvadorienne espère que cette possibilité lui sera bientôt offerte.

50. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit que, lorsque son pays exerçait la présidence du Conseil de sécurité en avril 2018, sa délégation a donné la priorité à la question de la pérennisation de la paix, proposant que le Conseil adopte une résolution à ce sujet. Le Pérou a également demandé aux présidents des formations de participer aux réunions du Conseil consacrées aux pays qu'ils représentaient. Membre de la Commission et du Conseil, le Pérou continuera de promouvoir de

nouvelles formes de collaboration entre ces deux organes.

51. **M. Aalia** (Norvège) dit que la thématique de la pérennisation de la paix a pris de l'ampleur en 2018. La Commission demeure un organe utile et souple, qui améliore sans cesse la qualité de ses avis et enrichit ainsi les débats tenus à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité. Le succès de la réunion annuelle de la Commission tenue en 2018 et de la réunion conjointe organisée la même année entre cette dernière et le Conseil économique et social, lesquelles ont toutes deux mis l'accent sur la région du Sahel, a montré que le recours à des études de cas concrètes et à des thèmes ciblés permettait de rendre les réunions de ce type pertinentes et opérationnelles.

52. Il est essentiel de consolider les partenariats existants et d'accroître la coordination. Bien qu'elles fassent déjà des efforts en ce sens, la Banque mondiale et l'Organisation doivent s'efforcer de collaborer encore plus étroitement. Les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé sont nécessaires pour garantir un financement suffisant, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix, qui sont actuellement gravement sous-financées. L'intervenant se félicite des ressources supplémentaires que le Fonds pour la consolidation de la paix est parvenu à mobiliser, indiquant qu'il a continué de démontrer sa souplesse, sa tolérance au risque et son effet catalytique, et contribué à la stabilisation et à la consolidation de la paix dans nombre de pays. Enfin, tant la Commission que le Fonds accomplissent un travail admirable s'agissant de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

53. **M. Bin Momen** (Bangladesh) déclare que le plan de réforme du dispositif de paix et de sécurité du Secrétaire général doit servir de point de départ aux débats de la Commission. Il est essentiel de maintenir les partenariats existants avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et la société civile, et de garantir le financement continu et prévisible des travaux de la Commission. Cette dernière a un rôle important à jouer en tant que passerelle entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Enfin, le nouveau système des coordonnateurs résidents et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement resteront au cœur des travaux de la Commission tout au long de la session en cours.

54. **M^{me} Csernelhazi** (Observatrice de l'Union européenne) dit que l'Union européenne souscrit à la stratégie intégrée de la Commission, ces deux entités

fonctionnant d'une manière conforme au principe de l'unité par la diversité, tant au niveau de leur composition que de leurs fonctions. À l'instar de l'Union européenne, la Commission adhère à une méthode fondée sur la réforme, la cohérence et la cohésion.

55. **M^{me} Byrne Nason** (Irlande) affirme que son pays aspire à devenir membre de la Commission parce qu'il souhaite mettre ses 21 années d'expérience dans le domaine de la consolidation de la paix au service des louables travaux de cet organe. L'Irlande, qui exerce la présidence de la Commission de la condition de la femme, appuiera l'action menée par la Commission de consolidation de la paix pour promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix. Elle mettra également tout en œuvre pour veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix continue de jouer son rôle consultatif et de tirer parti de ses relations avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

56. **M^{me} Mitsuda** (Japon) dit qu'il importe que la Commission préserve l'élan suscité par la pérennisation de la paix et mette davantage l'accent sur des questions régionales et thématiques. À cet égard, le Japon continuera de promouvoir le renforcement des institutions et la mobilisation de fonds. Le fait que la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix sont de plus en plus souvent mentionnés lors des débats tenus au Conseil de sécurité est le signe d'une mobilisation accrue, ce qui est encourageant. Il est tout aussi important de continuer de renforcer les liens avec le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, tout en établissant des partenariats avec des acteurs extérieurs au système des Nations Unies. À mesure que de nouveaux pays adhéreront au Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission pourra également améliorer sa plateforme d'échange d'informations avec ces pays. L'intervenante se réjouit à la perspective de se réunir plus souvent avec les représentants de pays qui ont reçu ou recevront une aide du Fonds. Ayant participé à la récente visite sur le terrain que celui-ci a effectué en Colombie, pays pionnier dans les activités de consolidation de la paix, la délégation japonaise attend avec intérêt de voir comment l'expérience directe de ce pays élu à la présidence de la Commission insufflera aux travaux de cet organe une énergie et une perspective nouvelles.

57. **M. Thapa** (Népal) dit que sa délégation se félicite des priorités proposées par le nouveau Président pour les travaux de la treizième session de la Commission. En tant que nouveau membre du Comité d'organisation et pays sortant d'un processus de paix national réussi, le Népal attend avec intérêt d'apporter son point de vue sur la prévention et le règlement des conflits, et de faire part des enseignements qu'il a tirés de son expérience en tant

que grand pays fournisseur de contingents ou de personnel de police.

58. **M^{me} Fanton** (France) estime que l'expérience acquise en Colombie ces dernières années montre à quel point l'appropriation nationale est indispensable au succès d'un processus de paix. La France se félicite de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité à propos des relations entre le Conseil et la Commission ([S/PRST/2018/20](#)), dans laquelle le Conseil note que la Commission a un rôle important à jouer pour ce qui est de créer des synergies dans le système des Nations Unies et entre les gouvernements, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les groupes de la société civile. La Commission doit tirer parti des récentes réformes du pilier Paix et sécurité et du système des coordonnateurs résidents. À cet égard, il pourrait s'avérer utile d'inviter les coordonnateurs résidents aux réunions des formations pays.

59. En 2019, la Commission devra suivre de près la situation en Haïti et au Darfour, car elle pourrait être amenée à intervenir dans les deux cas. Pour sa part, le Gouvernement français se réjouit à la perspective de participer activement aux formations Burundi et République centrafricaine et de renforcer la complémentarité des relations entre la Commission et le Conseil en ce qui concerne ces deux pays.

60. **M. Grout-Smith** (Royaume-Uni) déclare que l'expérience directe que les présidents successifs de la Commission ont acquise dans les domaines de la consolidation et de la pérennisation de la paix a permis à cet organe d'affermir sa position et d'exceller dans l'appui aux processus de transition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ; de renforcer les partenariats de développement avec les institutions financières internationales ; de mieux faire connaître les problèmes régionaux en matière de consolidation de la paix et les questions transversales, en particulier dans la région du Sahel ; de définir les menaces multidimensionnelles qui pèsent sur la paix et le développement d'une manière qui apporte une importante valeur ajoutée au système des Nations Unies ; de surveiller les risques de conflit. La Commission a joué un rôle utile en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, collaborant avec les parties prenantes pour gérer les risques, les atténuer et venir en aide aux pays concernés. En outre, grâce au dynamisme du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix, qui se distingue par son caractère novateur et ciblé, est devenu le fonds des Nations Unies le plus efficace.

61. **M. Kai-Kai** (Sierra Leone) est heureux de voir que cinq pays, dont la Sierra Leone, restent inscrits à l'ordre du jour de la Commission et, à ce titre,

continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite. En particulier, les échanges constants et fructueux qu'a eus la Commission avec le Gouvernement sierra-léonais au cours de la décennie précédente a joué un rôle crucial dans le maintien de la paix dans son pays. Se félicitant des activités de consolidation de la paix que la Commission y a menées sous la direction du Canada, qui assume la présidence de la formation Sierra Leone, l'intervenant demande qu'une attention particulière soit accordée à trois domaines : la lutte contre la corruption, fléau vu par la Commission Vérité et réconciliation de son pays comme l'une des causes profondes de la crise ; la définition de priorités en matière de développement ; la création d'une commission de paix et de cohésion nationale.

62. Dans le cadre des activités qu'elle continue de mener sur l'ensemble du continent africain, la Commission doit intégrer une perspective régionale dans son examen des questions propres à tel ou tel pays. À cet égard, les équipes de pays des Nations Unies et les formations pays doivent collaborer plus étroitement sur les questions transfrontières et s'attacher à promouvoir la paix dans tous les pays membres de l'Union du fleuve Mano, et pas uniquement en Sierra Leone et au Libéria, qui figurent déjà à l'ordre du jour de la Commission. En outre, la Commission devra impérativement apporter son appui aux divers gouvernements africains durant la difficile transition du maintien de la paix au développement, comme elle l'a fait avec succès au Libéria. Enfin, il faut étudier plus avant les causes profondes des conflits dans les pays africains et promouvoir l'intensification des contacts, au niveau mondial, avec les institutions financières internationales, et au niveau des pays, avec les groupes de la société civile, les femmes et les jeunes.

63. **M. Kakanur** (Inde) dit que l'expérience unique que son pays a acquise en rétablissant ses institutions nationales dans un environnement complexe et l'action qu'il mène pour améliorer les conditions de vie de ses citoyens grâce au développement lui ont permis de renforcer ses capacités et ses compétences, qu'il a mis service de plusieurs pays. Conscient que le développement et la consolidation de la paix exigent des formes inédites d'intégration et de collaboration, le Gouvernement indien est déterminé à élargir la portée de ses initiatives de manière à aider ses partenaires à réaliser leurs priorités en matière de développement durable. En conclusion, l'intervenant espère que le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU permettra de doter ce dernier des moyens de répondre plus efficacement aux besoins immédiats et à long terme des pays qui se relèvent d'un conflit.

La séance est levée à 12 h 55.